

Projet de loi El Khomri

ACCORDS D'ENTREPRISES : IL FAUT UNE CLARIFICATION DE LA JURISPRUDENCE YARA !

Dans le cadre des accords d'entreprises prévus dans le projet de loi El Khomri, la CFE-CGC réclame le règlement de la problématique liée à la jurisprudence Yara.

YARA, C'EST QUOI ?

En 2010, la société Yara et le syndicat national des cadres des industries chimiques et parties similaires CFE-CGC ont signé un accord collectif intercatégoriel sur l'emploi des seniors, contesté en justice.

Par un arrêt du 2 juillet 2014, la Cour de cassation a décidé qu'en vertu du principe de spécialité statutaire, la CFE-CGC, syndicat catégoriel, n'était pas habilitée à signer seule un accord concernant l'ensemble du personnel, et ce quel que soit son score électoral.

UNE CONCURRENCE DÉ-LOYALE ENTRE SYNDICATS !

« Il faut donner les moyens à la CFE-CGC de pouvoir signer seule des accords quand elle remplit tous les critères légaux, car il y a aujourd'hui une distorsion de concurrence entre les organisations syndicales », déplore Carole Couvert, présidente confédérale.

Un vote en faveur de la CFE-CGC doit avoir la même portée qu'un vote en faveur de tout autre syndicat !

UN IMPÉRATIF ABSOLU POUR LA CFE-CGC

Alors que le gouvernement a ouvert une séquence de concertation en repoussant la présentation du projet de loi El Khomri au 24 mars, la CFE-CGC fait du règlement de la jurisprudence Yara un impératif absolu et un préalable indispensable à toute discussion.

SANS AMÉLIORATION, NOTRE ORGANISATION N'EXCLUT AUCUN TYPE D'ACTION !

